



Parents d'élèves Flash Infos

Toutes les informations indispensables aux parents d'élèves

Septembre 2018

Le Brevet des Collèges

Ce Flash Infos a été élaboré en fonction des informations disponibles à ce jour, susceptibles d'être modifiées par le Ministère de l'Éducation Nationale et des spécificités du collège Buffon.

La fin des années de collège de votre enfant est marquée par l'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB) qui évalue les connaissances et les compétences acquises. Il fait une large part au contrôle continu et comporte une épreuve orale et quatre épreuves écrites à la fin de l'année de troisième.

La mise en place de la réforme du collège s'est accompagnée de modifications importantes du Diplôme National du Brevet et d'ajustements pour la session 2018.

L'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB) repose sur le contrôle continu (pour évaluer le socle commun de compétences) et sur cinq épreuves passées en fin du cycle 4 (classe de troisième) :

- **Une épreuve orale** pendant laquelle l'élève présente **un projet travaillé, au choix à Buffon**
 - dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI), par exemple l'EPI Parc Asterix de 4^{ème} ;
 - l'épreuve **Histoire des Arts** prévue mi-juin 2019, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale
Particularité à Buffon : l'épreuve intégrera l'allemand en accord avec l'équipe pédagogique pour les germanistes européens.
- **Quatre épreuves écrites** portant sur
 - le français,
 - les mathématiques,
 - l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique
 - deux matières parmi les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie et la technologie. *Les matières retenues devraient être connues deux mois avant l'épreuve.*

Le socle commun de compétences

Le "socle commun de connaissances et de compétences" a été mis en place en 2005. Son objectif est de permettre aux enfants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réussir non seulement à l'école mais aussi dans leur future vie de citoyen.

Dès l'école primaire et jusqu'à la fin de la troisième, les élèves sont ainsi évalués sur chacune des quatre composantes du premier domaine :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit,
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale,
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques,
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

Et dans chacun des quatre autres domaines :

- Les méthodes et outils pour apprendre,
- La formation de la personne et du citoyen,
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques,
- Les représentations du monde et l'activité humaine.

Le livret scolaire unique (ou livret personnel de compétences) permet le suivi de la progression des acquis des élèves et la validation des compétences.

Ces compétences sont validées en fin de CE2, de sixième et de troisième.

L'évaluation du socle commun dans le cadre du DNB (400 points)

Depuis 2017, les notes sur vingt que les élèves reçoivent dans chaque matière tout au long de l'année ne comptent plus directement pour l'obtention du DNB.

C'est la maîtrise des huit composantes du socle commun qui est évaluée sur 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun sera appréciée lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de troisième :

1. Maîtrise insuffisante (10 points)
2. Maîtrise fragile (25 points)
3. Maîtrise satisfaisante (40 points)
4. Très bonne maîtrise (50 points)

Des enseignements facultatifs (latin, grec...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires (10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints, 20 points si les objectifs sont dépassés).

L'épreuve orale (100 points)

Cette épreuve évaluée sur 100 points est un entretien oral de 15 minutes avec un jury composé de plusieurs enseignants de l'établissement.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le projet peut être présenté individuellement ou en groupe de 2 ou 3 élèves.

L'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) ou en Histoire des Arts ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs. L'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points (50 points). La maîtrise de la langue est au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.

Cette épreuve orale se déroulera selon un calendrier établi par le collège (15 juin annoncé par la Direction de l'établissement).

L'épreuve anticipée faisant partie intégrante de l'examen, la note obtenue ne sera communiquée qu'avec les autres résultats du Brevet.

Les épreuves écrites (300 points)

L'examen du brevet comporte quatre épreuves écrites :

- **Français** (3 heures - notée sur 100 points) : explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.
- **Mathématiques** (2 heures - 100 points) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.
- **Histoire, géographie, enseignement moral et civique** (2 heures - 50 points) : analyse de documents et de cartes.
- **Sciences** (1 heure - 50 points) : l'épreuve porte sur le programme de **physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre et de technologie** (seules deux disciplines sur les trois possibles sont évaluées, à chaque session).

Les épreuves évoluant cette année, vous pouvez trouver les « sujets zéro » qui permettent de comprendre les attendus au DNB <http://eduscol.education.fr/cid60618/preparer-le-dnb-avec-les-sujets-zero.html>

A SAVOIR à Buffon

A Buffon, un brevet blanc écrit commun à l'ensemble des classes de 3^{ème} sera organisé en mars 2019. L'élève devra se munir de sa convocation et de sa pièce d'identité.

Prenez connaissance attentivement des documents remis à votre enfant :

- La fiche d'information aux élèves et à leur famille - pour les enfants bénéficiant d'un 1/3 temps, les spécificités d'aménagement des horaires des épreuves sont précisées ;
- les règles à respecter (fiche rose).

CONSEIL POUR LA BONNE PREPARATION DE VOTRE ENFANT

Expliquez à votre enfant la nécessité de constituer des fiches de synthèse, par matière, tout au long de l'année.

Cela lui simplifiera la préparation de l'examen.

Les mentions

Le candidat est reçu s'il cumule **400 points** sur les 800 (400 + 400).

Il obtient :

- **mention Assez bien** si sa note est supérieure à **480 points** et inférieure ou égale à 560,
- **mention Bien** si elle est supérieure à **560 points** et inférieure ou égale à 640,
- **mention Très bien** si elle est supérieure à **640 points**.

RECOMMANDATION

Conservez précieusement la convocation qui aura été remise à votre enfant et sur laquelle sont notés les identifiants qui vous permettront d'accéder aux résultats du brevet au début du mois de juillet.

Pour plus d'informations :

<http://eduscol.education.fr/cid98239/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>